

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 41

présenté par

M. Grelier, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bassire, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Benassaya, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, M. Cornut-Gentile, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme DUBY-MULLER, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Guion-Firmin, M. Hemedinger, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Ravier, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth

-----

**ARTICLE 16**

Supprimer les alinéas 94 et 95.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe les Républicains vise à supprimer la reprise de l'AEEH par la nouvelle branche autonomie. Il rejoint la position des associations familiales et des associations intervenant dans le champ du handicap.

La compensation des charges et la conciliation vie familiale et vie professionnelle sont deux objectifs majeurs de la politique familiale. L'AEEH est une prestation familiale qui vise à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant et les pertes des salaires subies par les parents dans l'obligation de réduire leur activité professionnelle : pourquoi dès lors écarter

ces parents d'une politique familiale globale ? Cette mesure ne risque-t-elle pas de faire sortir le handicap de la dimension familiale ?

Si on suivait cette logique jusqu'au bout, ce serait l'ensemble des dépenses liées au handicap dans le champ des prestations familiales qui devrait alors être pris en charge par la branche Autonomie ; cela serait le cas d'autres prestations familiales comme le CMG (Complément mode de garde) qui est majoré pour les parents d'enfants en situation de handicap, ou encore du bonus handicap dans les EAJE.

Rappelons enfin que rester dans le périmètre des prestations familiales garantit aux familles, une équité de traitement sur l'ensemble du territoire contrairement à ce qui a pu être reproché aux MDPH.

En outre, cette disposition vise avant tout à gonfler artificiellement le budget d'une branche autonomie pour laquelle aucun financement innovant n'est prévu à l'heure actuelle, c'est la raison pour laquelle le Groupe les Républicains s'y oppose.